

PARTENARIAT EDUCATIF
« LA FORMATION EUROPEENNE DANS LE SECTEUR DE LA PECHE- F.E.P.».
ID PARTENARIAT : 2008-1-IT2-GRU06-00573 1

**Rapport Commun sur
la formation continue dans le secteur de la
pêche**

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission Européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Introduction

Le Rapport Commun a été élaboré en conformité avec le Programme de Travail défini dans le domaine du Partenariat d'Apprentissage F.E.P. (La Formation Européenne dans le secteur de la pêche).

La proposition de coopération transnationale du Partenariat se situe dans un contexte de restructuration et de modernisation que frappe le secteur de la pêche maritime. Elle a pour finalité la promotion de la formation continue entre les opérateurs de la pêche, avec une référence particulière aux élèves de plus de 40 ans et au personnel maritime extracommunautaire, dans le but d'augmenter la participation des pêcheurs à l'apprentissage pour améliorer les niveaux de qualification professionnelle de la force de travail du secteur.

Dans le domaine du Partenariat chaque partenaire a élaboré un Rapport sur la formation professionnelle maritime (secteur pêche) instaurée dans son Pays ; le document présente le cadre d'ensemble de la formation, la normative de référence, les parcours relatifs aux brevets maritimes et les activités de formation réalisées.

En outre, les Rapports élaborés contiennent une section particulière dédiée aux bonnes pratiques dans chaque Pays dans les domaines suivants :

- Sûreté et santé au travail dans le secteur de la pêche;
- Aspects hygiéniques / sanitaires des produits de la pêche;
- Alternance formation / travail.

Chaque partenaire, ayant identifié des bonnes pratiques, a élaboré une description synthétique du matériel produit ou de l'expérience en mettant en évidence les points forts et faibles.

Le Rapport suivant donne un cadre d'ensemble autour de la situation européenne, dans les Pays impliqués, en matière de formation continue et traite certaines problématiques inhérentes aux particularités du secteur de la pêche, objet d'approfondissements spécifiques.

Contexte de la pêche en Europe

Depuis 30 années, les activités de pêche des Etats membres de l'Union Européenne dans les eaux communautaires ont été régies par la Politique Commune de la Pêche (PCP). Dans le cadre de mesures concordées par les Etats membres, cette politique est basée sur quatre piliers stratégiques:

- o Politique de conservation – afin de protéger les ressources halieutiques en réglementant la quantité de captures en mer, en permettant aux alevins de croître et de se reproduire en assurant le respect des mesures de conservation;
- o Politique structurelle – pour aider le secteur de la pêche et de l'aquaculture à l'adaptation des embarcations, outils et organisations aux limites imposées par la pénurie de la ressource et du marché;
- o Politique du marché – finalisée à maintenir une organisation commune des marchés dans les secteurs des produits halieutiques et à l'adaptation de l'offre et de la demande au bénéfice des producteurs et des consommateurs;
- o Politique Internationale – pour instituer des accords de pêche et négocier à niveau international les mesures communes de conservation dans les eaux internationales.

Malheureusement malgré les efforts de la Politique, les mesures sont souvent contradictoires avec les objectifs.

Dans les dernières années le système productif a été traversé par un processus d'adéquation importante des structures et des infrastructures, grâce aux ressources financières données par la programmation communautaire. Dans ce sens, la compétitivité du système national de pêche et d'aquaculture a amélioré ses conditions mais sans intéresser directement les entreprises engagées autour de l'exploitation des ressources halieutiques.

Entre les objectifs du secteur, en outre, on trouve aussi la sauvegarde de l'équilibre de l'occupation à longue période et le maintien des conditions de bien – être économique de la force de travail.

La réalisation de cet objectif ne coïncide pas toujours avec l'augmentation de la rationalité de l'exploitation des ressources halieutiques. Les mesures comme celle de la réduction de l'effort de pêche ou l'interdiction de certains types de captures ont eu un impact négatif du point de vue social, soit en termes d'emploi soit de revenu, en affectant de façon négative les communautés locales qui dépendent du secteur.

La formation dans le secteur de la pêche

Le secteur Européen de la pêche maritime, qui est affecté par une grave crise dictée soit par la situation économique actuelle soit par le processus de restructuration sectorielle de la Politique Commune de la Pêche, souffre de la fragilité du système de l'enseignement et de la formation professionnelle depuis toujours. En effet, il y a un manque de réponse aux exigences formatives du secteur. Les structures qui opèrent dans le champ de l'enseignement et de la formation professionnelle à la pêche, sont organisées de façon différente d'un Pays membre à l'autre, selon les normatives et les systèmes de référence. Dans certains Pays de l'UE n'existent pas des structures de référence pour la formation professionnelle des opérateurs de la pêche, ainsi la qualification de la force de travail et l'accompagnement aux changements technologiques, d'organisation et de marché présentent des problèmes.

Malgré les efforts législatifs, l'Union Européenne montre des disparités : à côté des situations d'excellence, comme le Danemark, il existe des Pays où la formation est peu structurée ou même inexistante (l'Italie par exemple).

Dans toutes les autres Etats membres, on trouve des activités de formation maritimes différentes (par leurs modalités, par structure, selon chaque territoire et réalité locale). Par exemple, dans certains Pays des cours de formation spécifiques ont été établis, alors que dans d'autres on trouve des activités de formation plus génériques.

En France, les formations suivies par les marins dépendent de la Direction des Affaires Maritimes.

Les brevets maritimes « pêche » ne demeurent accessibles dans une très large part que par la voie de la « formation dite continue » après une pratique professionnelle. Ces brevets sont indispensables sur le plan réglementaire pour accéder aux fonctions de responsabilité à bord des navires de pêche.

Seul organisme paritaire collecteur agréé au niveau national pour les pêches maritimes et les cultures marines, le FAF Pêche et Cultures Marines est compétent:

- pour financer des actions de formation pour les salariés et les non salariés (travailleurs indépendants et chefs d'entreprise) conformément aux modalités de prise en charge définies par le règlement intérieur arrêté par son conseil de gestion paritaire;
- pour collecter les contributions obligatoires pour la formation professionnelle continue des salariés, et des non salariés des secteurs concernés.

En Espagne, avant l'entrée dans l'UE — le 1er janvier 1986 —, l'évolution des formations maritimes fut assez lente. Les anciens programmes de formation professionnelle à la navigation et aux métiers de la pêche sont longtemps restés en vigueur sans subir une quelconque modification. Mais la modernisation du secteur et les lignes directrices imposées par l'Organisation maritime internationale (OMI) entraînèrent une révision des programmes des formations existantes. Ainsi, à partir des années 90, on commença à établir des lignes directrices générales concernant les brevets et les enseignements minimaux de la formation professionnelle (FP).

Les compétences en matière de pêche et de formation aux métiers de la mer et de la pêche sont partagées par l'Administration de l'État et les régions autonomes (*comunidades autónomas*).

Aujourd'hui, les compétences, les services et les fonctions qui reviennent à l'administration de l'État sont essentiellement les suivants :

- a) gestion générale du système d'éducation et établissement des formations minimales obligatoires.

- b) contrôle des conditions d'obtention, de délivrance et d'homologation des brevets professionnels.
- c) fixation des pré-requis minimums pour l'octroi de subventions.
- d) haute inspection.

L'Italie est un des Etats membres où aucune formation initiale obligatoire n'est prévue pour devenir pêcheur. Actuellement les modalités d'accès à la profession du pêcheur en Italie peuvent être rapportées à deux cadres définis:

- Accès direct, après l'inscription dans les matricules des gens de mer et dans le registre des pêcheurs, avec le titre de « mousse pour la pêche côtière ». Grâce à l'expérience acquise à bord des embarcations pour la pêche, il est possible d'accéder aux examens auprès de la Capitainerie de Port pour atteindre les titres professionnels maritimes spécifiques (aboutissants au patronage des embarcations de pêche et/ou à la direction des appareils moteur); il faut souligner que pour certaines habilitations professionnelles maritimes, avec les qualités requises, une présence obligatoire est nécessaire à un cours spécialisant, réalisé selon des programmes ministériels spécifiques auprès des Instituts scolaires ou des autres organismes autorisés par le Ministère des Infrastructures et des Transports.

- Parcours scolaire d'instruction secondaire, par l'aboutissement d'un Diplôme obtenu auprès des Instituts professionnels de l'Etat pour les activités marines (IPSIAM) ou auprès les Instituts Techniques Nautiques (ITN), après l'inscription aux matricules de la gens de mer. Dans ce cadre certains parcours scolaires ont été révisés : l'« Opérateur du mer » et le « Technicien du mer ». Dans le derniers années des nouvelles normes législatives, en matière de sécurité et de santé pour les travailleurs embarqués, ont été introduites (directive 93/103/CE).

Dans le secteur de la pêche, en outre, l'enseignement et la formation professionnelle sont mal valorisés et peu reconnues par les opérateurs eux - mêmes.

Évidemment, à cause de la crise du secteur et de la réduction constante des flottilles, pensée comme solution principale de la PCP au contrôle de la capacité de pêche de chaque Etat, la formation professionnelle n'est pas perçue comme une priorité par les opérateurs de la pêche.

Cependant, en tant qu'élément fondamental, le système de l'enseignement et de la formation professionnelle exige une coopération transnationale pour le partage des stratégies et des expériences de bonnes pratiques, également pour la réalisation d'un important point de référence Européen à soutien de l'amélioration de la qualité et de l'attraction des activités didactiques et formatives.

La formation et la mise à jour des compétences professionnelles sont des éléments fondamentaux pour une plus grande compétitivité, une meilleure synergie des opérateurs dans la filière et une plus grande attractivité du travail de pêcheur.

Dans une période si importante comme celle que l'univers de la pêche est en train de vivre, il existe des conditions déterminantes qui permettent de faire converger les éléments positifs qui assurent la stabilité et le maintien des niveaux d'emploi actuels.

L'évolution technique et scientifique du secteur, l'émergence des modalités de pêche qui permettent d'exploiter l'environnement marin selon le Principe de Conduite Responsable, l'introduction d'une réglementation plus attentive au respect de la sûreté à bord et de la santé des opérateurs de pêche et le progrès technologique qui a permis des embarcations plus hygiénique et sûres, ont déterminé contextuellement l'émergence des nouveaux besoins et règles et une demande de nouvelles professionnalités, plus élevées et articulées.

La définition des professionnalités et de la configuration des nouveaux profils professionnels se passe dans les contextes productifs caractérisés par les variables technologiques et l'organisation des entreprises de pêche.

L'innovation technologique, en effet, est soumise aux tensions d'un écart croissant entre « tradition des métiers » et standardisation des procédures et des processus de pêche : l'évolution de la professionnalité est comprise entre les nouvelles exigences techniques d'une coté et la disponibilité de la force de travail peu spécialisée de l'autre.

Le marché, avec sa structure variable et contradictoire de demande et offre affecte les choix des entreprises de pêche en relation aux technologies et les décisions qui concernent l'organisation des ressources et de la force de travail. Ainsi, le marché, avec sa croissante différenciation de la demande, va assumer progressivement une fonction de régulation et de sélection de la force de travail : il s'agit d'une force de travail caractérisée par une professionnalité fragmentée entre profils connectés d'un coté au système de pêche et, de l'autre, à la rationalisation productive.

Il faut prendre en compte les conditions suivantes:

- la tendance du marché des produits halieutiques est caractérisée par les effets pervers d'une forte réglementation et par les limites administratives croissantes;
- l'organisation de l'entreprise de pêche est souvent connotée par une forte variabilité des modèles, des combinaisons des ressources, des relations avec le marché du travail et avec les institutions, en créant une condition continue de « turbulence ».

Le secteur des professions, donc, est caractérisé par des contradictions et des incertitudes, et la réflexion autour des caractéristiques et des tendances des anciennes et nouvelles professionnalités doit se construire dans un contexte qui prend en compte cette fragmentation. Il s'agit de parcourir deux chemins:

- la substitution des tâches les plus vieilles, surtout exécutives, conditionnées par une structure technique qui impose des temps et des rythmes élevés de production;
- évidage des contenus professionnels des tâches traditionnelles.

Dans le secteur maritime se trouvent mélangés les caractéristiques des professionnalités, l'organisation de la force travail et les technologies polyvalentes qui ne sont pas soumises à un processus mécanique. Au contraire, ce mélange peut être défini comme un système professionnel en mouvement, où l'organisation du travail et le rapport avec les instrumentations techniques sont réglées par les connaissances, les habiletés et les rôles professionnels connectés à la catégorie de « métier ».

Dans la catégorie de métier, en effet, on trouve une polyvalence d'activité, d'acquisition de ressources, de participation au processus d'achèvement du produit final, unitaire et continu.

Etant donnés ces éléments, il semble particulièrement important de réfléchir sur les nécessités de formation, mise à jour et requalification des pêcheurs, en mettant l'accent sur les particularités du « métier », mais aussi sur le transfert des compétences pour assurer aux pêcheurs les connaissances indispensables du point de vue institutionnel, culturel, technologique et du marché du travail.

Les expériences murées:

Dans les Rapports élaborés par chaque partenaire ont été identifiés 26 bonnes pratiques et expériences, résumées comme suit :

Thème N°1 : Sécurité et santé

- Autodiagnostic sécurité (F)
- Prévention des risques dans le secteur conchylicole (F)
- Formation des équipages à la sécurité (F)
- LE PRIX DE LA MARÉE - «Prévention des troubles musculo-squelettiques chez les ramasseurs de coquillages (E)
- ABOIA (E)
- «EMBARQUEZ » — Cours de prévention des risques professionnels (E)
- Matériel didactique pour la formation sur la sécurité et santé au travail (I)
- Guide pour la prévention des accidents en mer et la sécurité des Pêcheurs (I)
- Service de gestion sécurité et santé ai travail (I)

Thème N°2 : Hygiène

- Guide des bonnes pratiques de pêche (pour professionnels et élèves) (F)
- Guide pratique d'hygiène à bord des navires de pêche (F)
- Pêche des rias – de quelle origine sinon? (E)
- Cours « Manipulateur de produits frais de la pêche » (E)
- Guide du consommateur de poisson frais (E)
- Bonnes pratiques pour les opérateurs de la pêche à chalut et volante (I)
- Manuel des bonnes pratiques hygiéniques sanitaires pour la production primaire (I)
- Poissons et saisons en Emilia Romagne (I)

Thème N°3 : Alternance

- CIN en contrat de professionnalisation (F)
- Un accompagnement de la fonction tutorial (F)
- Arrêts biologiques temporaires – accompagnement formation (F)
- Centre de formation permanente pour le secteur maritime et de la pêche « A Aixola » (E)
- « Embarquez », protocole de formation pratique sur des bateaux de

pêche (E)

- **Classe virtuel mobile de formation permanente pour le secteur de la pêche (E)**
- **Parcours professionnelles à la pêche (I)**
- **Accompagnement au Pescaturismo (I)**
- **Guide aux parcours professionnels (I)**

Points forts et points faibles

Points forts :

- Large disponibilité des matériels et des instruments ;
- Réalisation de matériels informatifs et de documentations de qualité, faciles à la compréhension, et utiles pour améliorer les conditions de travail à bord des bateaux, soit à niveau de sûreté, soit à niveau de santé ;
- Réalisation de formations répondant aux besoins des pêcheurs, avec une référence particulière à l'apprentissage pratique et à la mise à jour des compétences, fondamentales pour la compréhension des changements vécus par l'univers de la pêche ;
- Valorisation et amélioration de la propre activité à bord, augmentation de la conscience du rôle joué au travail.

Points faibles :

- Le matériel réalisé peut avoir besoin d'une révision successive à cause des changements et des évolutions ; nécessité de renforcer les stratégies de diffusion même dans les réalités plus petites ;
- Difficultés de communication vers les pêcheurs et une disponibilité de temps limitée pour participer aux activités de formation ;
- Lorsque le temps de formation n'est pas financé et/ou obligatoire, il est nécessaire actualiser les modalités de formation de façon de favoriser une participation active la plus haute possible
- Nécessité de rendre disponibles dans diverses langues les outils réalisés.

Axes de développement

Des axes de développement peuvent être résumés comme suit :

- Amélioration de la compétitivité du secteur maritime à travers une formation et un accès à l'embarcation semblables et homogènes dans tous les pays de l'UE ;
- Création d'une guide de bonnes pratiques offrant une validation de l'expérience acquise des personnes qui suivent leur activité professionnelle ;
- Nécessité d'intervention sur les aspects normatifs afin de promouvoir le développement des niveaux d'emploi dans le secteur pêche / aquaculture et d'aboutir à l'homologation des habilitations à niveau communautaire ;
- Nécessité de favoriser l'échange d'expériences et de bonnes pratiques par des transferts formatifs spécifiques et temporaires des opérateurs impliqués et intéressés dans des domaines de travail communautaires;
- Possibilité d'exécution de certaines parcours d'auto – apprentissage pour la formation professionnelle, avec le but de renforcer l'importance de l'apprentissage actif, vers une responsabilisation toujours plus complète des opérateurs de la pêche et de l'aquaculture ;
- Renforcer et alarguer la coopération transnationale dans le domaine de l'instruction et de la formation professionnelle dans le secteur de la pêche ;
- Expérimenter des systèmes de validation des expériences acquises dans le secteur de la pêche ;
- Améliorer l'image du secteur pour favoriser l'entrée des jeunes générations aux métiers de la pêche ;
- Sensibiliser et favoriser la participation des pêcheurs à la formation continue;
- Favoriser l'échange entre formateurs et techniciens à niveau régional et transnational.

Conclusions

L'activité réalisée par le Partenariat a eu comme objectif la promotion et la formation continue entre les professionnels de la pêche afin d'encourager et développer la participation des pêcheurs à l'apprentissage, à la qualification professionnelle et à la progression de carrière.

La meilleure modalité pour rejoindre cet objectif semble être la définition d'un modèle partagé et valide, transférable dans d'autres contextes et territoires, basé sur le partage des stratégies et méthodologies. Malgré ça, le partenariat a quand même maintenu un lien avec le territoire, car chaque activité de pêche doit être rapportée à sa spécificité territoriale.

Partager et échanger les expériences au niveau de la formation, des possibilités offertes aux jeunes confrontés au choix de leur profession et évaluer ensemble les différents problèmes qui se posent et les réponses qui peuvent y être apportées, sont autant de tâches importantes à réaliser pour améliorer les conditions de travail du secteur.

Les structures étant très différentes d'un Etat membre à l'autre, parfois inexistantes, que ce soit au niveau de l'accès à la formation, des méthodes d'enseignement, des possibilités de financement, etc., il est parfois très ardu de vivre « bien » dans le métier que l'on exerce. Sans doute, le renforcement d'un réseau européen pour la formation professionnelle à la pêche et l'emploi, est incontournable.

Il semble donc essentiel de lancer une dynamique à niveau européen pour remédier à cette situation, et répondre aux besoins d'information et de formation émanant du secteur de la pêche maritime, grâce à l'échange d'information et diffusion de bonnes pratiques. La promotion de l'emploi dans le secteur de la pêche et notamment le soutien des jeunes désireux d'accéder à la profession, nécessite de la réalisation d'actions conjointes et communes.